



LA LETTRE

MARS 2014

D'INFORMATION



L'EDITO

Le **Cabinet RP Conseil** est spécialisé dans la gestion de patrimoine et le conseil en investissements financiers.

Indépendants de tout réseau, nous vous accompagnons dans l'organisation, le développement et l'optimisation de votre patrimoine, sous toutes ses formes.

Notre expertise s'exerce dans 6 domaines d'activité :

- L'ingénierie financière et la sélection de placements (banque et assurance)
- Le conseil en Stratégie Patrimoniale et Familiale.
- Le courtage en crédits immobilier.
- Les opérations de défiscalisation.
- Les solutions de retraite et d'épargne Salariale.
- Les solutions de Prévoyance.

Romain-Pierre CHALANDON -
LUCQUIAUD

Nous contacter

Tel : 09 80 81 66 76

Mobile : 06 60 64 94 36

E-mail : contact@rpconseil.fr

FISCALITE et EPARGNE : Les principaux changements pour 2014

ASSURANCE VIE

► Modification des plafonds d'exonération pour les bénéficiaires :

Pour rappel, les primes versées avant les 70 ans de l'assuré bénéficient d'une taxation avantageuse en cas de décès avec un **abattement de 152.500 € pour chaque bénéficiaire**.

Au-delà la taxe est de **20% avec un nouveau seuil à 700.000€** (au lieu de 902 838 €) et **31,25%** pour les capitaux d'un montant supérieur (au lieu de 25%).

Notre avis : cet alourdissement de la taxation ne concerne que les primes très élevées et ne remet pas en cause l'intérêt de l'assurance-vie par rapport aux droits de succession classiques (jusqu'à 45% pour les enfants et 60% pour les tiers).

► Le nouveau contrat « Euro-Croissance » :

Un nouveau contrat « Euro-croissance » est créé. Il donne la possibilité à l'assuré de bénéficier d'une garantie en capital moyennant de rester investi au moins 8 ans, tout en espérant obtenir une rentabilité supérieure aux fonds garantis en Euro actuels.

Notre avis : beaucoup font déjà de l'Euro-croissance sans le savoir, en plaçant 80 % de leur capital sur des fonds en euros, pour garantir son maintien, et 20 % en unités de compte, pour dynamiser ses performances. A réserver aux épargnants les plus frileux...

► Le nouveau contrat « vie-génération » :

Moyennant de réserver un tiers au moins du contrat à des investissements dans des **entreprises non cotées** de taille petite ou moyenne, à **des bailleurs sociaux** ou à des **acteurs de l'économie sociale et solidaire**, l'assuré bénéficiera d'un abattement supplémentaire en cas de décès : en pratique, cela permet d'accroître le montant transmis sans droit par bénéficiaire à 190.625 € et, pour les contrats importants, neutralise l'alourdissement du taux au-delà de 700.000 €.

Notre avis : nous attendons les offres des compagnies mais le risque sera nécessairement plus élevé et la rentabilité à surveiller de près. Le jeu en vaudra-t-il la chandelle ?

► Fin de l'insaisissabilité des contrats ?

L'assurance vie a longtemps été insaisissable par le fisc car le détenteur d'un contrat était réputé ne détenir qu'une créance sur l'assureur. Le gouvernement a fait voter une loi autorisant l'administration à saisir les sommes directement chez l'assureur.

Notre avis : Cette loi nous paraît très contestable sur le plan juridique et les souscripteurs lésés ne manqueront pas de faire valoir leur droit devant les tribunaux. Jurisprudence à venir...

PLUS VALUES IMMOBILIERES

Le délai de détention du bien pour éviter l'impôt de plus value (34.5% actuellement) a **été ramené de 30 à 22 ans**.

L'abattement est de :	Année 1 à 5	: 0%
	Année 6 à 21	: 6 %
	Année 22	: 4%

Comme rien n'est simple avec nos énarques, **l'exonération de prélèvements sociaux reste à 30 ans**, soit un double calcul à réaliser pour nos amis notaires !

Bonne nouvelle néanmoins : un abattement exceptionnel de 25 % s'appliquera, après les abattements pour détention, pour les ventes réalisées entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014.

IMPOT SUR LE REVENU

- ▶ Pour l'imposition des revenus 2013, les tranches du barème de l'impôt sont revalorisées de 0,8%.
- ▶ Le plafonnement général des effets du quotient familial est quant à lui **abaissé de 2 000 € à 1 500 € pour chaque demi-part** additionnelle.

CREATION D'UN PEA PME

Avec un plafond de versement de 75.000€, ce nouveau PEA PME est destiné au financement des entreprises moyennes ou de tailles intermédiaires. L'investissement est possible en direct ou via des fonds investis au minimum à 75% dans ces entreprises. **Il bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.**

Notre avis : Intérêt uniquement pour les épargnants ayant déjà atteint le plafond de 150.000€ dans le PEA classique.

PLUS VALUES MOBILIERES

Les plus values mobilières ne bénéficient plus depuis 2013 de l'imposition forfaitaire à 19% **mais sont imposées au barème de l'impôt sur le revenu**. Par contre deux abattements ont été instaurés afin de réduire la plus value taxable. Un abattement général accessible à tous et un plus spécifique (dit incitatif) pour les créateurs d'entreprise, dirigeants et groupes familiaux.

Durée de détention	Abattement de droit commun	Abattement incitatif
≥ 1 an et < 2 ans	0%	50%
≥ 2 ans et < 4 ans	50%	50%
≥ 4 ans et < 8 ans	50%	65%
≥ 8 ans	65%	85%

Marchés, Taux et Devises

Indices	Valorisation Au 17/03/2014	Perf. 2013	Perf. 2014
CAC 40	4.216	17.99%	-1.85 %
DOW JONES	16.134	26.5%	-0.75 %
NASDAQ	3.676	34.99%	1 %
NIKKEI 225	14.277	56.72%	-12.05%
Taux 3 mois	0.229 %		
Taux 10 ans	2.20%		
Euro / Dollar	1.3935	3.02%	-1.03%

Sélection de Fonds

Fonds (au 17 mars)	Sociétés de Gestion	Perf. 2013	Perf. 2014
Actions			
Agressor	Fin. De l'Echiquier	21.79 %	1.16 %
Oddo Avenir Europe A	Oddo AM	21.03 %	-0.81 %
Renaissance Europe	Comgest	14.82 %	-2.42 %
Fonds prudents/réactifs			
Carmignac Patrimoine	Carmignac	3.53 %	-2.52 %
CPR Croissance réactive	CPR AM	11.54 %	-0.68 %
DNCA Evolutif	DNCA	18.10 %	0.50 %
H2O Multistratégies	H2O AM LLP	31.89 %	7.52 %
Mandarine Reflex	Mandarine Gestion	8.16 %	1.58 %
M&G Dynamic Allocation	M&G Group	6.50 %	-1.42 %
Oddo Proactif Europe	Oddo AM	9.39 %	-1.65 %
R Club	Rothschild&Cie Gest	29.10 %	3.51 %
Sycamore Partners Fund	Sycamore AM	11.69 %	0.78 %

RETROUVEZ NOUS POUR PLUS D'INFORMATION SUR

www.rpconseil.fr

Cabinet RP Conseil - S.A.R.L. au capital de 10.000 € - SIREN : 489 599 761 RCS Antibes
Siège social : 331 chemin Spagnon - 06600 Antibes

Adhérent de



- Conseil en Investissements Financiers, référencé sous le numéro A254300 par la CIP, association agréée par l'AMF (www.amf-france.org)
- Société de Courtage en Assurance - Inscrite à l'ORIAS sous le N° 07 005 520 (www.orias.fr)
- Activité d'Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement - Inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 005 520 (www.orias.fr)
- Activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce carte n° 10666 (NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS)

Garantie financière et Assurance en RCP de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 Allée de l'Europe 92616 Clichy Cedex